



Doc. 14139  
10 octobre 2016

## Recours juridiques contre les violations des droits de l'homme commises dans les territoires ukrainiens se trouvant hors du contrôle des autorités ukrainiennes

### Amendement<sup>1</sup> n° 4

*Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 15 par le paragraphe suivant:*

«L'Assemblée se félicite des activités de l'équipe commune d'enquête (ECE) et de son rapport préliminaire du 28 Septembre 2016 sur l'enquête pénale relative au vol MH17 abattu au-dessus du Donbass. L'Assemblée prend note des conclusions de l'ECE indiquant que le vol MH17 a été abattu par un système de missiles BUK depuis les territoires contrôlés par des milices pro-russes, système envoyé depuis le territoire de la Fédération de Russie qui, après le lancement, a été ramené en Fédération de Russie. L'Assemblée appelle toutes les parties impliquées à coopérer pleinement à l'enquête pénale afin de traduire les responsables en justice.»

*Déposé par:*

VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC  
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC  
DZHEMILIEV Mustafa, Ukraine, PPE/DC  
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE  
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC  
SAVCHENKO Nadiia, Ukraine, PPE/DC  
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC  
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC

---

1. 2016 - Quatrième partie de session

